

Étude : Travail à domicile : répercussions possibles sur le transport en commun et les émissions de gaz à effet de serre

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans *Le Quotidien*, le jeudi 22 avril 2021

Une transition vers le télétravail pourrait mener à une réduction non négligeable des émissions de gaz à effet de serre

La hausse du télétravail observée dans le contexte de la pandémie de COVID-19 a révélé que le nombre de travailleurs canadiens capables de travailler à domicile était nettement supérieur à celui observé avant la pandémie. Même si les répercussions à long terme du télétravail sur le bien-être et la productivité des travailleurs restent à confirmer, le télétravail a le potentiel de réduire le temps de navettage pour plusieurs travailleurs. Par conséquent, cela pourrait réduire la congestion routière, influencer sur la demande de transport en commun et réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Afin de faire la lumière sur ces questions, une nouvelle étude de Statistique Canada, « [Travail à domicile : répercussions possibles sur le transport en commun et les émissions de gaz à effet de serre](#) », documente dans quelle mesure une transition vers une pleine capacité de télétravail — une situation dans laquelle tous les télétravailleurs potentiels commenceraient à travailler à domicile la plupart de temps — pourrait réduire le temps de navettage, la demande de transport en commun et les émissions de gaz à effet de serre.

S'appuyant sur les données du Recensement de la population de 2016, l'étude montre qu'une transition vers une pleine capacité de télétravail pourrait réduire les émissions de gaz à effet de serre annuelles attribuables au transport d'environ 8,6 mégatonnes d'équivalent en dioxyde de carbone. Cela représente 6,0 % des émissions directes de gaz à effet de serre produites par les ménages canadiens en 2015 et 11,0 % de leurs émissions attribuables au transport cette année-là.

Il importe de mentionner que si les résidences personnelles sont moins écoénergétiques que les gros immeubles à bureaux, une partie de cette réduction des émissions de gaz à effet de serre pourrait être compensée par les émissions provenant de l'utilisation accrue d'énergie par les ménages aux fins du chauffage ou de la climatisation. L'étude ne quantifie pas cet effet.

Avant la pandémie, 1 travailleur canadien sur 3 était un télétravailleur potentiel

Avant la pandémie, près de 1 travailleur canadien sur 3 (36 %) était un télétravailleur potentiel, c'est-à-dire qu'il occupait un emploi pouvant vraisemblablement être exercé à domicile, mais qu'il ne travaillait pas habituellement à domicile la plupart du temps.

Étant donné que les emplois de bureau, dont bon nombre peuvent être exercés à domicile, se trouvent surtout dans les grandes villes, c'est là que cette capacité de télétravail inutilisée est la plus grande.

Par exemple, 44 % des travailleurs vivant à Toronto étaient des télétravailleurs potentiels en 2015. Le pourcentage correspondant pour leurs homologues vivant à Ottawa–Gatineau était encore plus élevé, s'établissant à 48 %. En revanche, 25 % des travailleurs de Wood Buffalo (Alberta) étaient des télétravailleurs potentiels.

Une transition vers le télétravail pourrait réduire considérablement l'utilisation du transport en commun

Une transition vers une pleine capacité de télétravail pourrait réduire d'environ la moitié (52 %) le nombre de déplacements effectués dans une année donnée par les travailleurs qui utilisaient auparavant le transport commun, ce qui réduirait considérablement la demande de transport en commun.



La réduction de l'utilisation du transport en commun est susceptible de varier d'une ville à l'autre. Par exemple, le nombre annuel de déplacements en transport en commun — exprimé en pourcentage de tous les déplacements effectués par les travailleurs qui utilisent le transport en commun — pourrait diminuer de 24 % à St-John's (Terre-Neuve-et-Labrador), de 26 % à Windsor, de 56 % à Montréal et à Toronto, et de 62 % à Ottawa–Gatineau.

Les télétravailleurs potentiels pourraient gagner près d'une heure par jour en ne faisant plus de navettage

L'étude montre également que si tous les Canadiens pouvant travailler à domicile adoptaient ce mode de travail au lieu de faire du navettage, ils gagneraient environ 55 minutes par jour, en moyenne.

Les travailleurs vivant dans de grandes villes sont susceptibles de gagner le plus de temps. Ceux vivant à Toronto pourraient gagner en moyenne 72 minutes par jour, alors que leurs homologues habitant à Montréal (64 minutes) ou à Vancouver (60 minutes) pourraient également bénéficier d'économies de temps supérieures à la moyenne. En revanche, les économies de temps moyennes des travailleurs habitant à St-John's ou à Regina pourraient être d'environ 36 minutes par jour.

Beaucoup d'incertitude entoure ces estimations

Tous ces chiffres doivent être interprétés avec prudence. Ils mesurent les éventuelles répercussions directes d'une transition vers une pleine capacité de télétravail, mais ne prennent pas en compte les changements de comportement qui pourraient résulter de la pandémie de COVID-19 ou d'autres facteurs.

Par exemple, une fois la pandémie terminée, les travailleurs peu enclins au risque pourraient choisir d'abandonner le transport en commun et de se rendre au travail en voiture si le vaccin ne leur procure pas une immunité complète contre le risque d'infection. D'autres pourraient décider d'utiliser leur propre automobile à la suite d'une baisse initiale de la congestion routière. De tels changements de comportement limiteraient la réduction du trafic domicile-travail et des émissions de gaz à effet de serre provenant de la transition vers une pleine capacité de télétravail. En outre, la baisse de la demande de transport en commun décrite dans cette étude s'en trouverait exacerbée.

L'analyse repose également sur l'hypothèse que l'économie se transformera au point où la capacité de télétravail sera entièrement utilisée. Il reste à confirmer si une telle transition vers une pleine capacité de télétravail se matérialisera une fois la pandémie de COVID-19 terminée.

Pour une représentation visuelle de ces résultats, veuillez consulter l'infographie « [Incidence potentielle du télétravail sur le transport en commun et les émissions de gaz à effet de serre, selon les données de 2015](#) ».

L'article de recherche intitulé « [Travail à domicile : répercussions possibles sur le transport en commun et les émissions de gaz à effet de serre](#) », est maintenant accessible dans le numéro en ligne de *Rapports économiques et sociaux* d'avril 2021, vol. 1, n° 4 ([36280001](#)).

Une infographie intitulée « [Incidence potentielle du télétravail sur le transport en commun et les émissions de gaz à effet de serre, selon les données de 2015](#) », qui fait partie de la collection *Statistique Canada — Infographies (11-627-M)*, a aussi été publiée aujourd'hui.

Pour obtenir plus de renseignements communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 (STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca).

Pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec René Morissette à rene.morissette@canada.ca, Division de l'analyse sociale et de la modélisation.